



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 02/14
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 26 Procurations : 03

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 13 FEV. 2014
Affiché le : 13 FEV. 2014

L'An deux mille quatorze, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 03 février 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, SUZE, FERTE, GESTA.

PROCURATIONS

M. MARQUIER	à	Mme MAUREL
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. LOUGE	à	M. FERTE

ABSENTS : Mme DURAND, M. SALAÜN.

ABSENTE EXCUSEE : Mme PETIT.

SECRETAIRE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement - Budget 2014.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits aférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Détermination du montant maximal de l'autorisation :

Le montant total des crédits ouverts en investissement (hors opérations d'ordre et hors dette) en 2013 est de : 3 487 835 €

Le quart des crédits ouverts hors dette représente : 871 958 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (1 abstention : Mme GESTA) :

- D'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- De préciser le montant et l'affectation des crédits comme suit :

Chapitre 20	50 000 €
Chapitre 204	353 760 €
Chapitre 21	47 000 €
Chapitre 23	421 198 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 11 février 2014

Le Maire,


Lysiane MAUREL

